

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetall
Traitement de surface

Ardrox 9 VF 2 AEROSOL

Version: 2.2 03.06.2008

Date d'impression 04.06.2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Français

Informations sur le produit

Désignation commerciale Ardrox 9 VF 2 AEROSOL
Code 200543

Utilisation recommandée:

Pénétrant liquide rouge, fluorescent

Société: CHEMETALL
51 rue Pierre
92588 Clichy Cedex

Organisation responsable: Traitements de Surface s.a.s.
Personne de contact:
Téléphone: +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax: +33.(0)1.47.37.46.60

Product safety:
Téléphone: +49(0)6971652832
Adresse e-mail: msds.de@chemetall.com

Numéro de téléphone
d'appel d'urgence: INRS +33.(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Classification:

Extrêmement inflammable R12 Extrêmement inflammable.

Irritant R41 Risque de lésions oculaires graves.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique:

Mélange de solvants organiques.

Composants dangereux

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 25,00 - 50,00 %

No.-CAS: 112-34-5 **No.-EINECS:** 203-961-6

Classification: Xi; R36

Distillats légers (Pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié 10,00 - 25,00 %

No.-CAS: 64742-47-8 **No.-EINECS:** 265-149-8

Classification: Xn; R65 R66

Adrox 9 VF 2 AEROSOL

Version: 2.2 03.06.2008

Date d'impression 04.06.2008

Alkanolamide de l'acide gras 10,00 - 20,00 %
No.-CAS: 8051-30-7 **No.-EINECS:** 232-483-0
Classification: Xi; R38, R41

Colorant xanthénique 1,00 - 2,50 %
No.-CAS: 509-34-2 **No.-EINECS:** 208-096-8
Classification: Xn; R22 Xi; R36 R52/53

Amine dérivé 0,10 - 0,25 %
No.-CAS: 95-38-5 **No.-EINECS:** 202-414-9
Classification: Xn; R22 C; R34 N; R50/53

Substance VLE:

Butane 10,00 - 25,00 %
No.-CAS: 106-97-8 **No.-EINECS:** 203-448-7
Classification: F+; R12

4. PREMIERS SECOURS**Contact avec les yeux:**

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:**

Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie. Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Moyen d'extinction approprié:

Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche, Mousse résistant à l'alcool, Eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

Information supplémentaire:

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles:**

Porter un équipement de protection individuel. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser une protection respiratoire lors d'une exposition aux vapeurs. Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage:

Ardrox 9 VF 2 AEROSOL

Version: 2.2 03.06.2008

Date d'impression 04.06.2008

Absorber avec un agglomérant pour liquides (sable, kieselgur, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Assurer une ventilation adéquate.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions pour la manipulation sans danger:

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ventilation au niveau du sol nécessaire. Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger d'une exposition directe au soleil. Suivre les réglementations pour le stockage de conteneurs sous pression.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5

	Valeur	Mise à jour	Base
TWA	10,00 ppm 67,50 mg/m3	02 2006	EU ELV
STEL	15,00 ppm 101,20 mg/m3	02 2006	EU ELV

Butane 106-97-8

	Valeur	Mise à jour	Base
VME	800,00 ppm 1.900,00 mg/m3 Indicative limit (VL)	06 2006	INRS (FR)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. appareil respiratoire avec filtre a

Protection des mains:

Conseils généraux: Gants en néoprène, Gants en caoutchouc, Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Mesures d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols.

Ardrox 9 VF 2 AEROSOL

Version: 2.2 03.06.2008

Date d'impression 04.06.2008

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme:	aérosol
Couleur:	rouge
Odeur:	type hydrocarbure
Point d'éclair:	> 94 °C actif substance
Point d'éclair:	-60 °C butane
Propriétés explosives	
Limite d'explosivité, inférieure:	1,5 - 2 %(V) Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Limite d'explosivité, supérieure:	8,5 - 11 %(V)
Densité:	0,917 g/cm ³ à 20 °C
Viscosité:	> 7 mm ² /s à 40 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Matières à éviter:

Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Réactions dangereuses:

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50/inhalatoire/4h/rat=

Dose: 658 mg/L

butane

Irritation de la peau:

Peut provoquer des irritations.

Irritation des yeux:

Risque de lésions oculaires graves.

Ardrox 9 VF 2 AEROSOL

Version: 2.2 03.06.2008

Date d'impression 04.06.2008

Expérience chez l'homme:

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité):

Information supplémentaire:

pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code d'élimination des déchets:

160504 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés:

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation : ADR

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AÉROSOLS

Classe: 2

Etq Transp: 2.1

Réglementation : RID

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AÉROSOLS

Classe: 2

Etq Transp: 2.1

Réglementation : IMDG

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AEROSOLS

Classe: 2.1

No EMS: F-D S-U

Réglementation : IATA_C

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AEROSOLS,FLAMMABLE

Classe: 2.1

Réglementation : IATA_P

UN/ID No.: 1950

Nom d'expédition: AEROSOLS,FLAMMABLE

Classe: 2.1

Ardrox 9 VF 2 AEROSOL

Version: 2.2 03.06.2008

Date d'impression 04.06.2008

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage:



Irritant



Extrêmement inflammable

Phrase(s) R:

R12
R41

Extrêmement inflammable.
Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S:

S16

S23
S24/25
S36/37/39

S51

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler.

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

99/45/EC - 2001/60/EC and 2006/8/EC included

Législation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne):

WGK 1 : pollue faiblement l'eau

VWVWS A4

Autres réglementations :

Surveillance médicale spéciale : code du travail : Article R 241-50 et Arrêté du 11/07/77

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N°49 - Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.

Tableau N° 49bis – Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

Tableau N°84 – Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

Ardrox 9 VF 2 AEROSOL

Version: 2.2 03.06.2008

Date d'impression 04.06.2008

16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R12 Extrêmement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.